

Internet écl@ire

@@@ France @@@

@1. Nomination du collège de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)

Les cinq membres du collège de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) ont été nommés par décret du Président de la République en date du 8 novembre 2006.

■ <http://www.asn.fr/sections/accueil/actualites/nomination-du-president>

@2. Décret du 8 novembre 2006 portant nomination du président et des membres de l'Autorité de sûreté nucléaire, paru au Journal officiel du 9 novembre 2006 (Journal officiel)

■ <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=PRMX0609694D>

@3. Évaluation des actions engagées après la publication du rapport de la commission Vrousos - Priorités en radioprotection (ASN)

Deux ans après la publication du rapport de la commission Vrousos sur les priorités en radioprotection, ce rapport d'évaluation trace les nombreuses actions réalisées et les initiatives prises pour répondre aux recommandations émises. Il souligne l'intérêt de procéder à un bilan régulier et systématique dans le domaine de la radioprotection.

■ http://www.asn.fr/sections/rubriquesprincipales/publications/autres-publications/rapport-vrousos/downloadFile/attachedFile_unvisible_2_f0/Rapport-Vrousos.2006.pdf?nocache=1166626277.15

@4. L'ASN précise ses actions pour renforcer la radioprotection des patients (ASN)

L'ASN souligne que ces accidents graves résultent essentiellement de défaillances organisationnelles et humaines. Celles-ci constituent une priorité d'actions pour l'ASN qui va notamment : renforcer ses inspections des établissements hospitaliers ; vérifier les actions engagées par les établissements hospitaliers ; informer les professionnels ; approfondir, en concertation avec l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS).

■ http://www.asn.fr/sections/accueil/actualites/asn-precise-ses-actions_1

@5. Accidents de radiothérapie au centre hospitalier d'Épinal (ASN)

Suite à des dysfonctionnements manifestes ayant provoqué la surexposition à des rayonnements de radiothérapie de 23 patients entre mai 2004 et mai 2005 au Centre hospitalier Jean Monnet d'Épinal, Xavier Bertrand a missionné l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

■ http://www.sante.gouv.fr/hm/actu/31_061012.pdf

@6. Contamination au radium dans le Doubs (ASN)

Cinq personnes de l'équipe pédagogique d'un lycée professionnel de Morteau, dans le Doubs, avaient été potentiellement contaminées à la suite de la manipulation d'un flacon contenant des sels de radium le 7 décembre 2006.

■ <http://www.asn.fr/sections/accueil/actualites/contamination-au-radium>

@7. L'impact sanitaire des contaminations radioactives chroniques (ministère de l'Écologie et du Développement durable)

Point d'actualité sur le programme ENVIRHOM, lancé en 2001 par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). Ces travaux de recherche concernent les effets sur la santé et l'environnement de la contamination chronique à des faibles doses de radioactivité. Les premiers résultats ont été présentés au public au printemps 2006.

■ http://www.ecologie.gouv.fr/emediat/article.php3?id_article=267

@8. Rapport sur la reconnaissance par l'État des droits des victimes des essais nucléaires français et leurs impacts sur l'environnement, l'économie, le social et la santé publique en Polynésie française (CESC)

La France a effectué en tout 193 essais nucléaires en Polynésie. Ce rapport tente de montrer l'impact des essais nucléaires sur la santé des travailleurs des sites et, de façon plus générale, sur la santé de la population polynésienne. Le CESC a décidé d'élargir sa réflexion à l'impact de ces essais sur l'environnement étroitement lié à l'impact sanitaire, mais également à leurs impacts sur l'économie et la société polynésienne.

■ <http://www.obsarm.org/news/2006/Cesc-Rap139.pdf>

@@@ Europe @@@

@9. « Organismes d'assistance médicale » en Suisse. Prise de position de la CPR à l'attention de l'Office fédéral de la santé publique (CPR - Suisse)

Sur mandat de la Commission fédérale de protection contre les radiations et de surveillance de la radioactivité (CPR), la sous-commission médicale s'est penchée sur l'introduction d'« organismes d'assistance médicale » et de leur pertinence en Suisse dans le domaine de la radiologie. Elle confirme que ce modèle tel qu'il existe en Allemagne n'est pas transposable à la Suisse.

■ http://www.ksr-cpr.admin.ch/pdf/SCM/KSR_Artliche_Stelle_06.pdf

@10. Prise de position de la CPR concernant l'engagement de physiciens médicaux en radiologie diagnostique (CPR - Suisse)

La Commission fédérale de protection contre les radiations et de surveillance de la radioactivité (CPR) recommande de transposer la directive Euratom 97/43 dans le droit national suisse. Cette dernière mentionne qu'il sera fait appel à un expert en physique médicale lors de pratiques radiologiques.

■ http://www.ksr-cpr.admin.ch/pdf/SCM/KSR_Medphys_06.pdf

@11. Prise de position de la CPR concernant la thérapie du carcinome de la prostate avec des grains radioactifs (CPR - Suisse)

Lors de l'exécution de la thérapie du carcinome de la prostate avec des grains radioactifs, il arrive que, bien que la radioprotection soit réglée clairement sur l'autorisation, le radio-oncologue et/ou le physicien médical ne soient pas présents lors de l'implantation. La Commission fédérale de protection contre les radiations et de surveillance de la radioactivité (CPR) recommande que l'implantation soit réalisée en étroite collaboration par le radio-oncologue, l'urologue et le physicien médical afin de garantir la radioprotection du patient et du personnel.

■ http://www.ksr-cpr.admin.ch/pdf/SCM/KSR_Prostata_06.pdf

@12. Radiation protection: Guidance on the calculation, presentation and use of collective doses for routine discharges (Commission européenne)

■ http://ec.europa.eu/energy/nuclear/radioprotection/publication/doc/144_en.pdf

@13. Le système de publication scientifique : consultation publique

Une consultation publique sur « l'étude sur l'évolution économique et technique des marchés de publication scientifique en Europe » commanditée par la Commission européenne, a eu lieu le 31 mars 2006 au 15 juin 2006. Des chercheurs individuels, des organisations académiques, des bibliothèques et organisations de l'information et des éditeurs ont fait parvenir leurs réponses.

Cette étude a témoigné de la première participation au débat concernant la politique actuelle sur le fonctionnement et l'efficacité du système de publication scientifique.

Vous trouverez un dossier complet concernant ce sujet sur le site :

■ http://ec.europa.eu/research/science-society/page_fr.cfm?id=3185

@@@ Grandes agences @@@

@14. Polonium-210: basic facts and questions (OMS)

Fiche d'information sur le polonium-210

■ http://www.who.int/ionizing_radiation/pub_meet/polonium210/en/index.html

@15. Affaire du polonium 210 - L'ASN est chargée d'organiser le suivi à titre préventif des Français ayant séjourné à l'hôtel Millenium à Londres le 1^{er} novembre 2006 (ASN)

Le président de l'ASN a été missionné le 12 décembre 2006 par le ministre de la Santé et des Solidarités, Xavier Bertrand, pour coordonner le suivi préventif des Français ayant séjourné à l'hôtel Millenium à Londres le 1er novembre 2006.

■ <http://www.asn.fr/sections/accueil/actualites/affaire-du-polonium-210>

@16. ICRP 2005 Annual Report of the International Commission on Radiological Protection (ICRP)

La CIPR vient de publier son rapport annuel :

■ http://www.icrp.org/docs/2005_Annual_Rep_92_380_06.pdf

Elle continue l'élaboration des ses nouvelles recommandations, proposées pour consultation et avis sur son site Internet :

■ http://www.icrp.org/docs/ICRP_Draft_Recommendations_12_January_2007.pdf

■ http://www.icrp.org/draft_protection.asp

@17. Société civile et radioprotection : les enseignements de Tchernobyl, 20 ans après (AEN)

Réalisé à la demande du Comité de protection radiologique et de santé publique de l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire (AEN), il examine principalement le rôle de la radioprotection et comment les spécialistes de cette discipline aident les populations à gérer leur quotidien. Ce rapport décrit également les nombreux problèmes auxquels risquent d'être confrontés à terme les spécialistes en présence d'une contamination de ce type et suggère des solutions. Il permettra aux lecteurs de comprendre comment mieux se préparer à réagir à ce type d'événement, en particulier après la phase d'intervention d'urgence.

■ <http://www.nea.fr/html/rp/reports/2006/nea6171-tchernobyl.pdf>

@@@ Divers @@@

@18. Septième programme-cadre de la Communauté européenne pour des activités de Recherche, de développement technologique et de démonstration (Journal officiel de l'Union européenne)

En prévision de l'approbation finale du septième programme-cadre (7^e PC) par le Conseil européen, CORDIS, le service communautaire d'information sur la recherche et le développement, a lancé un nouveau service consacré au 7^e PC. Ce nouveau service Internet fournit des informations actualisées sur le nouveau programme de recherche et développement (R&D) de l'UE, qui entre actuellement dans sa phase de mise en œuvre. À terme, il assurera un service de soutien à part entière pour tous les participants potentiels et les parties intéressées.

■ http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/c_305/c_30520061214fr00520053.pdf

■ http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/c_305/c_30520061214fr00540055.pdf

Pour en savoir plus :

■ http://ec.europa.eu/research/fp7/pdf/fp7-factsheets_fr.pdf

@19. Présidence du Conseil de l'UE : l'Allemagne définit ses priorités pour la recherche (CORDIS)

L'Allemagne a fait part de son intention de profiter de son tour à la présidence du Conseil de l'UE pour élargir la coopération européenne dans les domaines de l'éducation et de la recherche.

■ http://cordis.europa.eu/search/index.cfm?fuseaction=news.simpledocument&N_RCN=26825

@20. EIROforum soutient la charte européenne des chercheurs (CORDIS)

EIROforum, un groupe de sept organisations intergouvernementales européennes de recherche scientifique, a signé une déclaration de soutien à la charte européenne des chercheurs et au code de conduite pour le recrutement des chercheurs.

http://cordis.europa.eu/search/index.cfm?fuseaction=news.simpledocument&N_RC�=26827

S. Figueiredo, IRSN
H. Métivier, SFRP